



Département de la Gestion  
et des Finances des Pouvoirs locaux  
Direction de la Tutelle financière  
sur les pouvoirs locaux

À Mesdames et Messieurs les Députés  
provinciaux  
À Mesdames et Messieurs les Greffiers et  
Receveurs provinciaux  
À Monsieur le Président de l'Exécutif des  
Musulmans de Belgique  
À Mesdames et Messieurs les membres des  
comités chargés de la gestion du temporel  
des communautés islamiques reconnues

Namur, le **20 MARS 2012**

Nos réf : DG05/050101/FIN/FE/2012-0256/PLa

**Objet : Circulaire précisant le modèle de compte à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues.**

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les Régions ont la compétence sur les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Cette compétence porte à la fois sur la fixation des normes et sur l'exercice de la tutelle administrative à l'égard de ces entités.

Parmi ces normes, un arrêté du gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixe les modèles de budgets et de comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues.

Cela dit, au vu des annexes figurant dans ledit arrêté, il s'impose de préciser le modèle de compte qui doit être dressé par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues.

Aussi, la présente circulaire reprend, en sa première annexe, le modèle de compte qu'il convient que les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues dressent lors de chaque exercice comptable.

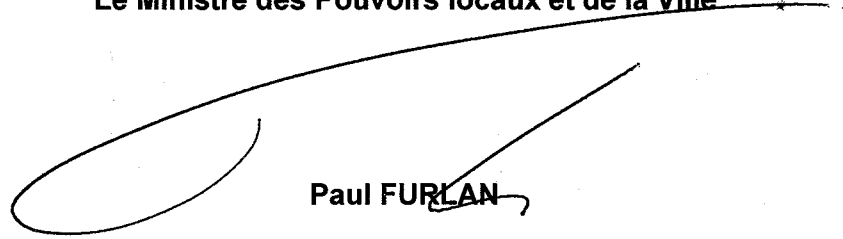
D'autre part, la seconde annexe de la circulaire reprend, dans un souci de clarté maximum, la liste des communautés islamiques reconnues dont le budget 2011 a été définitivement approuvé par l'autorité de tutelle et qui sont donc, de ce fait, tenues de produire leur compte de 2011.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ  
Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Fax : +32 (0)81 32 37 80  
Tél. : Direction générale - Action sociale et Santé : +32 (0)81 32 72 11 • Pouvoirs locaux : +32 (0)81 32 37 11

D'ores et déjà, je souhaite à toutes et à tous un excellent travail et une parfaite collaboration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards at the right end, and a smaller loop below it.

**Paul FURLAN**

Annexe 1. Modèle de compte à devoir dresser lors de chaque exercice comptable

**EXECUTIF DES MUSULMANS DE BELGIQUE**

Nom de la Communauté islamique

Siège et adresse

**COMPTE**

**ANNEE**

Transmis au Greffier provincial de :

Date

Le Secrétaire (signature)

Le Président (signature)

Recu par le Greffier provincial  
de :

Date

Le Greffier provincial(signature)

Le Président du Collège provincial  
(signature)

**OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU COMITE**

**Motifs des changements proposés**

**Signature des membres du Comité**

## TITRE 1 : RECETTES

Nature des recettes	Crédits alloués au budget de .....	Droits réellement perçus	Allocations acceptées/modifiées par :	
			L'Exécutif	Le Ministre

### **Chapitre I : Recettes ordinaires**

1.1.01. Loyers de maisons ou d'appartements				
1.1.02. Loyers d'autres biens immeubles				
1.1.03. Bénéfices sur fonds placés				
1.1.04. Revenus de fondations pieuses et de rentes				
1.1.05. Produits des quêtes, versements et dons				
1.1.06. Produits des offices privés (mariages, célébrations, inhumations)				
1.1.07. Supplément provincial pour les frais ordinaires du culte				

### **Autres recettes ordinaires**

1.1.08. Intérêts des fonds placés				
1.1.09. Charges sociales : quote-part des travailleurs				
1.1.10.				
1.1.11.				
<b>Total</b>				

### **Chapitre II : Recettes extraordinaires**

1.2.01. Reliquat du compte de l'année N-1				
1.2.02. Excédent présumé de l'exercice courant				
1.2.03. Emprunts				
1.2.04. Vente de biens du Comité				
1.2.05. Remboursements de capitaux				
1.2.06. Donations et legs reçus				
1.2.07. Subventions provinciales extraordinaires				
1.2.08. Subventions fédérales, communautaires ou régionales extraordinaires				
1.2.09. Autres Subventions extraordinaires				

### **Autres recettes extraordinaires**

1.2.10.				
1.2.11.				
1.2.12.				
1.2.13.				
<b>Total</b>				

### **RECAPITULATION DES RECETTES**

Recettes ordinaires				
Recettes extraordinaires				
<b>Total général des recettes</b>				

## TITRE 2 : DEPENSES

Nature des dépenses	Crédits alloués au budget de .....	Dépenses réellement payées	Allocations acceptées/modifiées par :	
			L'Exécutif	Le Ministre

### **Chapitre I : Dépenses ordinaires relatives à la célébration du culte arrêtées par l'Exécutif**

#### **A. LOYERS ET PRODUITS DE CONSOMMATION**

2.1.01 Loyers				
2.1.02 Eau				
2.1.03 Eclairage				
2.1.04 Chauffage				
2.1.05 Encens				
2.1.06 Aliments (dattes, lait, biscuits, soupe, ...)				
2.1.07 Chaussures pour ablutions				
2.1.08 Matériels nécessaires aux ablutions				
2.1.09 Chapelets				

#### *Autres produits de consommation*

2.1.10				
2.1.11				*
2.1.12				

#### **B. ENTRETIEN DU MOBILIER**

2.1.13 Tapis				
2.1.14 Cadres				
2.1.15 Meubles et ustensiles				
2.1.16 Blanchissage et raccommodage du linge				
2.1.17 Nettoyage du lieu du culte				

#### *Entretien d'autres meubles*

2.1.18				
2.1.19				

#### **C. AUTRES FRAIS ORDINAIRES LIES A LA CELEBRATION DU CULTE**

2.1.20 Achats vêtements pour la célébration du culte				
2.1.21 Meubles et ustensiles				
2.1.22 Tapis et cadres				
2.1.23 Achat de linge de célébration				
2.1.24 Livres religieux				

Total du chapitre I				
---------------------	--	--	--	--

Nature des dépenses	Crédits alloués au budget de .....	Dépenses réellement payées	Allocations acceptées/modifiées par :	
			L'Exécutif	Le Ministre *

**Chapitre II : Dépenses soumises à l'approbation de l'Exécutif et du Ministre de la Région wallonne**

**A. DEPENSES ORDINAIRES**

*Gages et traitements*

2.2.01 Muezzin				
2.2.02 Moujawid				
2.2.03 Intendant de la mosquée				
2.2.04 Autres employés				

*Réparations locatives*

2.2.05 Entretien et réparation de la mosquée				
2.2.06 Logement de l'imam				
2.2.07 Autres propriétés bâties				
2.2.08 Sonorisation				
2.2.09 Minaret				

*Autres réparations locatives*

2.2.10				
2.2.11				
2.2.12				*

*Dépenses diverses*

2.2.13 Supplément de traitement – imam 1 <sup>er</sup> rang				
2.2.14 Supplément de traitement – imam 2 <sup>ème</sup> rang				
2.2.15 Indemnités pour l'imam auxiliaire				
2.2.16 Honoraires des prédicateurs				
2.2.17 Remises allouées au trésorier				
2.2.18 Remises allouées à l'Exécutif				
2.2.19 Matériels				
2.2.20 Frais de correspondance et frais divers				
2.2.21 Contributions et taxes				
2.2.22 Assurances incendie et accident				

*Autres dépenses ordinaires*

2.2.25 Intérêts des capitaux dus				
2.2.26 Papiers, registres du comité de gestion				
2.2.27 Charges sociales, ONSS				
2.2.28 SABAM				

Total des dépenses ordinaires du chapitre II				*
--	--	--	--	---

Nature des dépenses	Crédits alloués au budget de .....	Dépenses réellement payées	Allocations acceptées/modifiées par :	
			L'Exécutif	Le Ministre

## B. DEPENSES EXTRAORDINAIRES

\*

### Gages et traitements

2.2.29 Déficit du compte de l'année N-1				
2.2.30 Déficit présumé de l'exercice courant				
2.2.31 Dépenses rejetées du compte antérieur				
2.2.32 Placements de capitaux (frais)				
2.2.33 Achats de vêtements, tapis, linge, livres, meubles et ustensiles non compris dans le chapitre I				
2.2.34 Décorations et embellissement de la mosquée				
2.2.35 Grosses réparations, constructions de la mosquée et de la salle d'ablutions				
2.2.36 Grosses réparations, constructions de l'habitation de l'imam				
2.2.37 Grosses réparations, (bâtiments existants)				
2.2.38 Grosses réparations et constructions de cimetières				
2.2.39 Constructions d'autres propriétés				
2.2.40 Frais de procédure				

### Autres dépenses extraordinaires

2.2.41				
2.2.42				*
2.2.43				
2.2.44				

Total des dépenses extraordinaires du chapitre II				
---	--	--	--	--

## RECAPITULATION DES DEPENSES

Total du chapitre I				
Dépenses ordinaires du chapitre II				
Dépenses extraordinaires du chapitre II				
Total du chapitre II				
Total général des dépenses				

## BALANCE

\*

Recettes totales				
Dépenses totales				

Résultat global				
-----------------	--	--	--	--



Le présent compte dressé et déclaré sincère par le Trésorier est arrêté par le Comité,  
sous réserve des observations consignées en page 2.  
Ainsi dressé et approuvé en séance du Comité le

Le Trésorier,

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Membres,

Le Collège provincial de \_\_\_\_\_  
a, en sa séance du \_\_\_\_\_, rendu l'avis suivant concernant le  
présent compte

Le Greffier provincial,

Le Président du Collège provincial,

L'Exécutif arrête et approuve, à la date du \_\_\_\_\_, les allocations en  
recettes et en dépenses du présent compte

Le Président,

Annexe 2. Communautés islamiques reconnues tenues de produire leur compte 2011

Le tableau figurant ci-dessous reprend la liste des communautés islamiques reconnues tenues de produire leur compte de 2011.

Province de Brabant wallon	<p>Mosquée Assalam à Court-St-Etienne          Mosquée de la Paix à Nivelles          Mosquée Ettaoubah à Tubize          Mosquée Tarek Ben Ziad à Wavre</p>
Province de Hainaut	<p>Mosquée Abou Bakr à Tournai          Mosquée Al Fath à Flénu          Mosquée Al Imane à Cuesmes          Mosquée Alaaddin à Marchienne-au-Pont          Mosquée Arrahma à Marchienne-au-Pont          Mosquée Arrahmane à Mouscron          Mosquée At-Touba à Gilly          Mosquée Culture Dernegi à Couillet          Mosquée Bekir Cami à Hensies          Mosquée Ennour à Châtelineau          Mosquée Association Mosquée Culturelle Turque à Cuesmes          Mosquée Hatice Camii à Charleroi          Mosquée Omer Cami à Hensies          Mosquée Imani Azam Camii à Farciennes</p>
Province de Liège	<p>Mosquée Assahaba à Verviers          Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Camii à Malmédy</p>
Province de Luxembourg	<p>Mosquée Association Culturelle Turque à Bastogne          Mosquée de Virton          Mosquée EyyupSultan à Bertrix          Mosquée Ulu Camii à Marche-en-Famenne</p>
Province de Namur	<p>Mosquée Hakh-Zeka à Namur          Mosquée Salam à Namur</p>